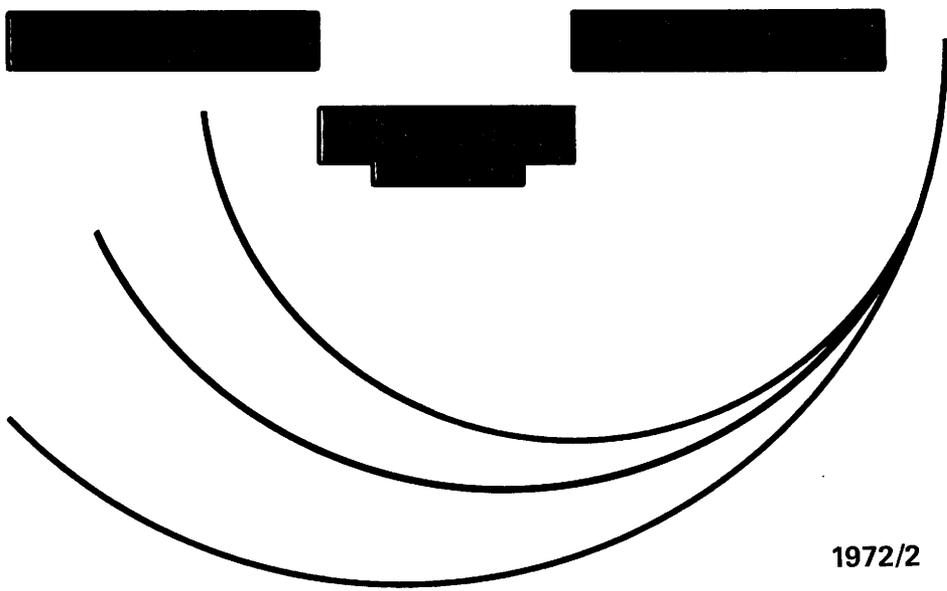


parlement européen

informations



SOMMAIRE

	Page
I. Session de février	1
II. Activités des commissions parlementaires	23
III. Autres activités	29

Secrétariat général du Parlement européen
Luxembourg – Tél. 477.11

Publication de la direction générale
de la documentation parlementaire et de l'information

I. SESSION DE FEVRIER

Le Parlement européen, réuni à Strasbourg du 7 au 11 février 1972, a entendu une déclaration de son président sur l'élargissement des Communautés ainsi qu'un exposé du président de la Commission européenne sur le Ve rapport général sur l'activité des Communautés et le programme d'activité de la Commission pour 1972. Le Parlement s'est prononcé sur la situation économique de la Communauté et a entendu un exposé de la Commission européenne sur la situation sociale dans la Communauté. La discussion d'une question orale au Conseil a permis de faire le point sur la politique régionale européenne. D'autre part, le Parlement européen s'est préoccupé de la réalisation d'une politique européenne de la jeunesse et de l'éducation et du développement de la politique d'information des Communautés européennes et a donné des avis sur différentes propositions intéressant le trafic frontalier et l'harmonisation des taxes et accises, ainsi que l'aide alimentaire. Enfin, le Parlement a approuvé l'accord commercial C.E.E.—Argentine, a demandé une action communautaire dans la lutte contre la pollution de l'air, a discuté une question orale sur les moyens de transport de l'avenir et a rendu des avis relatifs à la liberté d'établissement et à la politique agricole commune.

Le 9 février, le Parlement européen a élu M. Hougardy (lib. belge) vice-président, en remplacement de M. Merchiers (lib. belge) qui n'est plus membre du Parlement.

Déclaration du président du Parlement européen

(7 février)

M. Behrendt (soc. all.), président du Parlement européen, a fait une déclaration sur l'élargissement de la Communauté et sur sa visite officielle en Tunisie et en Israël. M. Behrendt a souligné que l'élargissement peut être d'une grande portée également pour le Parlement, du fait notamment de la venue de nouveaux

collègues dont la tradition parlementaire est différente. D'autre part, le Parlement doit sortir de sa réserve sur laquelle il est resté pendant les négociations sur l'adhésion. C'est pourquoi la commission politique a été chargée de préparer un rapport sur cette question, ce qui permettra au Parlement de prendre une position politique au cours de sa session de mai. Le contrôle a posteriori doit être complété par une intervention a priori du Parlement européen en ce qui concerne les actions politiques de la Communauté. Si, pour les parlements nationaux, le contrôle a posteriori est chose normale dans ces questions, il faut néanmoins souligner qu'en règle générale ils peuvent intervenir de manière décisive, et, a priori, dans la fixation des orientations politiques.

A la suite de ses voyages en Tunisie et en Israël, M. Behrendt a remarqué que le poids économique et politique de la Communauté devrait lui permettre de faire adopter une politique assurant une pleine égalité de traitement à tous les pays riverains de la Méditerranée. Les relations politiques divergentes que les Etats membres entretiennent avec ces pays ne devraient pas grever la politique commerciale communautaire. Lors de la prochaine conférence mondiale sur le commerce, a poursuivi M. Behrendt, il est très important que la Communauté se présente comme une entité, dispose d'une politique clairement définie et applique rigoureusement le principe selon lequel est considéré comme pays en voie de développement le pays qui se désigne comme tel. Un traitement différencié, pour des raisons politiques, est inadmissible.

**Rapport général d'activité pour 1971 et
programme d'activité de la Commission européenne pour 1972
(8 et 10 février 1972)**

Avant de présenter le rapport sur l'année écoulée et le programme pour l'année nouvelle, M. Malfatti, président de la Commission européenne, a exprimé sa satisfaction concernant la signature des traités d'adhésion, en janvier 1972. L'élargissement de la Communauté était logique pour mettre un terme à une division arbitraire entre les pays de l'Europe occidentale, et nécessaire pour donner à la Communauté la dimension dont elle a besoin pour atteindre ses objectifs politiques. Après avoir rappelé le rôle joué par la Commission au cours des négociations qui ont revêtu un caractère communautaire, M. Malfatti a regretté qu'il n'ait pas été possible d'associer la Commission à la signature de l'acte final des négociations.

Faisant le bilan de l'année 1971, le président de la Commission a déclaré que l'année écoulée avait été caractérisée par d'importants progrès vers la réalisation des objectifs de La Haye et par des événements monétaires constituant un danger sérieux pour la Communauté. L'attention consacrée à l'élargissement et aux questions monétaires a laissé dans l'ombre les progrès incontestables réalisés dans d'autres domaines.

Le programme de la Commission pour 1972, a poursuivi M. Malfatti, respectera deux impératifs: faire progresser la construction européenne en relançant l'union économique et monétaire; agir en étant conscients d'être une Communauté à dix. En ce qui concerne l'union économique et monétaire, la Communauté est pressée par la nécessité de créer sa propre organisation pour les relations monétaires et financières afin de préserver tout ce qui a été construit jusqu'à maintenant et pour se protéger contre des événements monétaires et économiques externes sur lesquels elle n'aurait, autrement, aucune prise. Les accords de Washington n'ont pas résolu tous les problèmes et ont, objectivement, renforcé la position du dollar. Le président Malfatti examina ensuite les différentes politiques de la Communauté: sociale, régionale, agricole, industrielle, énergétique, etc., et déclara: "Quiconque ne tient pas à ce que la Communauté se dilue dans une zone de libre-échange doit en premier lieu être conscient du fait que l'union douanière en elle-même ne constitue pas une Communauté. Quiconque s'interroge sur la détérioration de la vie des institutions communautaires doit en premier lieu se demander si la cause de ce phénomène déplorable ne s'explique pas par la faiblesse du dessein politique et du programme général. Quiconque s'étonne de l'absence de participation à un processus noble et exaltant comme celui de la construction européenne doit se demander si cela ne s'explique pas par le manque de clairvoyance et de courage, par la pratique facile qui consiste à dissimuler les choix politiques fondamentaux derrière les détails techniques."

Dans le domaine des relations extérieures, M. Malfatti a rappelé les principes qui guident la Commission dans les négociations commerciales avec les Etats-Unis: on ne peut pas prétendre résoudre, dès maintenant, tous les problèmes; les négociations doivent être conduites dans un esprit de réciprocité et d'avantages mutuels. D'autre part, la perspective de l'élargissement accentue les responsabilités de la Communauté à l'égard des pays en voie de développement et des pays du bassin méditerranéen. La Commission doit préparer des solutions à offrir aux pays qui voudront s'associer à la Communauté, dans le cadre de la convention de Yaoundé ou selon d'autres formules. Dans un même esprit d'ouverture, la Commission envisage la possibilité de nouvelles formes

communautaires de collaboration économique et d'échanges commerciaux avec les pays de l'Est et offre sa collaboration à la préparation de la Conférence sur la sécurité européenne au niveau des pays membres et de la Communauté.

En ce qui concerne le prochain sommet européen, M. Malfatti a précisé qu'il ne devait pas se substituer aux institutions communautaires, mais devait donner les orientations nécessaires et un programme politique à moyen terme pouvant être réalisé par les institutions communautaires. Les trois grands sujets à aborder par ce sommet sont les suivants: réalisation plus résolue de l'union économique et monétaire et des politiques communes; rôle de la Communauté dans le monde; fonctionnement et renforcement des institutions de la Communauté élargie.

M. Lücker (all.), président du groupe démocrate-chrétien, a souligné que la vraie réussite de l'élargissement de la Communauté est qu'il se réalise avec la volonté de servir tous les partenaires et de ne s'opposer à aucun et a souhaité que les Etats membres défendent vigoureusement l'originalité et les institutions des Communautés par un respect strict des Traités. En ce qui concerne les négociations avec les Etats-Unis, M. Lücker ne pense pas que la Commission ait dépassé les limites de son mandat, et s'est demandé si l'on ne cherchait pas à discréditer la Commission. Il en est de même pour la représentation de la Communauté à la conférence sur la sécurité européenne. La Commission doit y défendre les intérêts communautaires. D'autre part, il faut rattraper, cette année, les retards dans les secteurs économique et monétaire. L'approfondissement de la Communauté doit être poursuivi. La Communauté à dix aura des responsabilités nouvelles, notamment vis-à-vis du tiers monde. Quant à la conférence au sommet, elle devra dégager des options nouvelles. En terminant, M. Lücker a renouvelé la confiance du groupe démocrate-chrétien à l'égard de la Commission européenne.

Au nom du groupe socialiste, M. Kriedemann (all.) a estimé que l'exposé du président de la Commission européenne ne contribuait pas à renforcer la confiance en cette institution qui ne paraît pas fonctionner comme il convient et semble ne plus avoir la force d'affronter la lutte qui l'attend. Pourquoi la Commission européenne n'est-elle pas intervenue auprès du Conseil pour que le Parlement soit mieux informé sur l'élargissement de la Communauté? La Commission se rend-elle compte que, dans le domaine de la politique agricole commune, elle pourrait être amenée à céder ses pouvoirs au Conseil? On ne peut attendre des nouveaux membres qu'ils fassent le travail que les Six n'ont pas pu faire, a poursuivi M. Kriedemann, qui a évoqué la nomination de ministres chargés des affaires européennes et la création de véritables Etats unis d'Europe.

En ce qui concerne le prochain sommet, il ne faut pas se bercer d'illusions. M. Kriemann s'est demandé s'il n'aurait pas fallu retirer la confiance à la Commission européenne après la conférence de Luxembourg en 1966. Il a précisé, d'autre part, que ses critiques sur le fonctionnement de la Communauté s'adressaient également au Conseil et à tous les gouvernements et a souligné que la Commission restait le facteur décisif pour permettre à la Communauté de progresser.

M. Romeo (it.), au nom du groupe des libéraux et apparentés, a déclaré que l'élargissement de la Communauté n'était qu'un début. Il faut souhaiter maintenant un approfondissement de la Communauté et, plus particulièrement, la réalisation de l'union économique et monétaire. Le danger du bipolarisme étant écarté, la Communauté doit jouer son rôle en Europe et dans le monde. La responsabilité dans la stagnation de la construction européenne, résultat du mauvais fonctionnement du Conseil, n'incombe pas seulement à la Commission, mais aussi au Parlement européen, a conclu M. Romeo.

M. de la Malène (fr.), parlant au nom du groupe de l'U.D.E., après avoir exprimé le souhait que le contrôle parlementaire s'exerce à l'égard du Conseil, autorité qui prend les décisions et en assume les responsabilités, s'est prononcé pour une relance rapide de l'union économique et monétaire, sans oublier que des progrès devront être réalisés dans d'autres secteurs, notamment dans le domaine des politiques communes. D'autre part, la promotion de l'aide au développement doit compter parmi les priorités d'action de la Communauté élargie. Enfin, sans mesures de renforcement de la Communauté, on est guetté par le risque de dilution de la Communauté dans une zone préférentielle, mercantiliste, et aussi par le risque de glisser vers une Europe qui aurait perdu son indépendance; on n'aurait pu l'affirmer à l'égard des Etats-Unis.

M. Leonardi (non inscrit, com. it.) a estimé que le programme de la Commission européenne n'était pas assez réaliste ni assez ambitieux. Les communistes italiens pensent que la route parcourue jusqu'à présent n'est pas une bonne route. L'information du Parlement européen est insuffisante. De plus, il n'y a aucun parallélisme entre les différents secteurs d'activités européennes. La priorité est donnée aux problèmes monétaires. La solidarité européenne, a affirmé M. Leonardi, ne peut être que le fruit de la démocratie et le garant de l'indépendance de l'Europe. La Commission européenne aurait dû préciser les

objectifs de la Communauté à l'occasion de la présentation de son rapport annuel qui sera le dernier de la Communauté à six.

M. Engwirda (non inscrit, D'66, néerl.) a souligné l'importance du problème de l'environnement, de la santé et de la culture, et s'est prononcé pour une véritable politique des revenus dans le monde. M. Burgbacher (dém.-chr. all.) a mis l'accent sur la politique énergétique européenne, s'est préoccupé de la dépendance de l'Europe en matière d'approvisionnement et a affirmé que le Parlement restait l'allié naturel de la Commission européenne. M. Berkhouwer (lib. néerl.) a parlé des problèmes institutionnels et notamment de la nécessité pour le Conseil de parvenir à remplir son rôle qui est de prendre les décisions communautaires. M. Jahn (dém.-chr. all.) s'est déclaré favorable à des relations entre la Chine et la C.E.E. La Communauté doit rester libre dans ses relations avec tous les pays désireux d'aboutir à une harmonie internationale. M. Dewulf (dém.-chr. belge) a insisté sur la responsabilité de la Communauté à l'égard des pays en voie de développement ainsi que sur la nécessité pour la Communauté de parler d'une seule voix à la prochaine conférence de la CNUCED où elle a l'occasion de faire des propositions concrètes.

En réponse aux différents orateurs, M. Malfatti, président de la Commission européenne, a notamment déclaré que la Communauté ne pouvait s'apprécier en terme de lutte face à quiconque. En s'élargissant et en se renforçant, elle contribuera à améliorer l'équilibre mondial. Répondant aux critiques de M. Kriedemann, M. Malfatti a rappelé le rôle important joué par la Commission dans les négociations sur l'adhésion de nouveaux Etats ainsi que dans la crise monétaire. La Commission doit être jugée sur ses propositions au Conseil et non sur les décisions que le Conseil n'a pas prises et que la Commission ne pouvait pas prendre. La Commission a tout fait pour que le Conseil soit toujours en mesure de prendre des décisions. Enfin, M. Malfatti a affirmé que la Commission ne pourrait pas se contenter d'être le secrétariat technique de la Communauté à dix. Elle doit être un organe politique aux pouvoirs réellement indépendants.

Au cours de la séance du 11 février, le Parlement européen a adopté une résolution relative à la procédure d'examen du Ve rapport général sur l'activité des Communautés en 1971. Le rapport général sera examiné au cours de la session de mai, sur la base d'un rapport présenté par un rapporteur général, désigné à la session de mars, qui soumettra son rapport à la commission politique pour approbation, après avoir recueilli les avis des différentes commissions parlementaires.

Situation économique dans la Communauté (9 février)

Le Parlement européen a discuté le rapport (doc. 255) présenté par M. Löhner (dém.-chr. all.), au nom de la commission économique, et concernant l'exposé fait au cours de la session de janvier par M. Barre, vice-président de la Commission européenne, sur la situation économique dans la Communauté au début de 1972 (voir PE-Informations, 1972/1).

En présentant les différents points contenus dans la proposition de résolution soumise au vote du Parlement, M. Löhner a souligné notamment l'incapacité politique du Conseil dans le domaine économique et monétaire. M. van der Stoep (soc. néerl.) a exposé l'avis favorable de la commission des finances et des budgets à la proposition de résolution, sous réserve qu'il soit expressément déclaré que le Parlement doit être consulté sur les textes transmis par la Commission européenne au Conseil et concernant les problèmes monétaires.

La discussion a porté principalement sur la répercussion des accords de Washington de décembre 1971, la nécessité de réduire les marges de fluctuation des monnaies européennes et, enfin, la reprise de la réalisation de l'union économique et monétaire de l'Europe.

Au nom du groupe démocrate-chrétien, M. Bos (néerl.) a évoqué la responsabilité de la Communauté envers les pays en voie de développement, a recommandé la prudence dans les négociations avec les Etats-Unis et a souligné l'importance, dans la situation actuelle, de la coordination des politiques monétaires européennes. M. Burgbacher (all.) s'est préoccupé de l'évolution de l'inflation et de la croissance économique dans la Communauté. M. Boano (it.) a craint que les accords de Washington ne rendent moins nécessaire, aux yeux des Européens, la création d'une monnaie de réserve proprement européenne.

Au nom du groupe socialiste, M. Wolfram (all.) a constaté que la crise monétaire freinait le développement de la Communauté et a exposé un certain nombre de mesures à prendre en vue de l'édification de l'union économique et monétaire: mesures de coordination économique et de politique régionale structurelle; amélioration des procédures de consultation dans la Communauté; conception d'un programme de croissance dans la stabilité. M. Oele (néerl.) a mis l'accent sur les difficultés du monde agricole et des petites et moyennes entreprises et a

demandé, pour la Commission européenne, des compétences économiques et monétaires.

Au nom du groupe des libéraux et apparentés, M. Romeo (it.) a regretté que, dans la crise monétaire, chaque pays ait réagi en fonction de ses intérêts propres, en négligeant les intérêts communautaires. Il serait trop facile de rendre le Conseil responsable de cette situation. Les pays européens doivent passer à l'action pour définir une organisation monétaire.

Au nom du groupe de l'U.D.E., M. Bousquet (fr.), après avoir rappelé le processus de la crise monétaire mondiale, a souligné que les accords de Washington n'avaient pas réglé deux problèmes essentiels: la convertibilité du dollar et le déficit de la balance des paiements des Etats-Unis. Une action de la Communauté est nécessaire. Les négociations commerciales avec les Etats-Unis doivent sauvegarder les intérêts essentiels de la Communauté et doivent être équilibrées. D'autre part, la Communauté doit établir un régime de change qui lui soit propre et une politique concertée à l'égard des afflux de capitaux. M. Bousquet a approuvé les propositions de la Commission européenne à cet égard et notamment la création d'un fonds européen de coopération monétaire, et a fait des réserves sur certains paragraphes de la résolution qu'il juge trop durs et trop sévères à l'égard de la Commission européenne.

M. Leonardi (non inscrit, com. it.) a demandé la recherche de solutions concrètes, a souligné que les accords de Washington avaient amélioré la position du dollar et a constaté qu'il existait, dans la Communauté, un manque de capacités pour réaliser une politique extérieure qui réponde à l'intérêt des peuples européens. Les intérêts privés l'emportent trop souvent sur les impératifs communautaires. Seules les politiques communes peuvent conduire à une union économique et monétaire. M. Spénale (soc. fr.) a remarqué que toutes les décisions monétaires ainsi que le résultat des négociations commerciales avec les Etats-Unis ne seront soumis à aucun parlement national ni au Parlement européen, alors que le Congrès des Etats-Unis devra les ratifier. Il y a là un important sujet de réflexion avant la prochaine conférence au sommet. D'autre part, M. Spénale aurait aimé que l'on retienne le principe d'une monnaie de compte européenne et a mis en garde contre un rétrécissement trop rapide et systématique des marges de fluctuation des monnaies européennes. M. Lange (soc. all.), président de la commission économique, a insisté sur le parallélisme entre mesures monétaires et économiques, et a souligné que les intérêts nationaux devaient cesser de prédominer dans ces matières.

M. Barre, vice-président de la Commission européenne, a précisé que la Commission recherchait la façon de surmonter les problèmes propres à chaque nation de sorte que l'on puisse parvenir à des solutions communautaires. Il a justifié la proposition de réduction à 2 0/0 des marges de fluctuation des monnaies européennes. Il s'agit d'assurer le bon fonctionnement du marché commun agricole et industriel et de permettre une convergence des politiques économiques. En ce qui concerne le rôle du dollar dans les relations économiques internationales, M. Barre a rappelé les propositions de la Commission tendant à un système coordonné d'intervention des banques centrales européennes, avec la création d'un fonds de coopération économique. On ne peut pas donner au dollar le privilège d'être la seule monnaie de réserve, a déclaré M. Barre qui a ensuite insisté sur la nécessité de défendre les taux de change actuels des monnaies européennes. En terminant, le vice-président de la Commission européenne a souligné qu'il fallait maintenant prendre des décisions concrètes, ne pas s'attarder sur des théories et des principes, tel celui du parallélisme entre les mesures économiques et monétaires. Toutes les conditions sont actuellement remplies dans la Communauté pour une concertation efficace des politiques économiques, budgétaires et de crédit des Etats membres. Il s'agit de savoir si l'on veut agir ou non. La Commission a pris ses responsabilités. Le Conseil doit prendre les siennes. Il faut penser maintenant à l'approfondissement de la Communauté qui doit disposer de structures d'accueil solides lorsque les pays candidats deviendront membres à part entière de la Communauté.

A l'issue du débat, le Parlement européen a adopté une résolution, approuvée par les quatre groupes politiques, aux termes de laquelle il considère qu'à la suite de l'accord de Washington de décembre 1971 les décisions du Conseil relatives à l'union économique et monétaire et à la politique économique commune à moyen terme peuvent prendre leur plein effet. Le Parlement souligne qu'en 1971 l'évolution de la politique conjoncturelle et structurelle a été totalement insatisfaisante. Il attend des institutions communautaires qu'elles ne donnent plus l'impression d'être une sorte de clearing d'intérêts nationaux et souhaite que la politique économique de la Communauté soit déterminée, avant tout, par les exigences de l'ensemble de la Communauté et que le Conseil et les Etats membres manifestent plus fortement leur volonté politique de réaliser une politique communautaire coordonnée et harmonisée. Le Parlement fait ensuite une série de demandes au Conseil et à la Commission, en ce qui concerne notamment:

- des règles communautaires pour promouvoir la stabilité et la croissance de l'économie;
- le développement régional;

- la mise en oeuvre, après consultation du Parlement, des mesures économiques et monétaires présentées par la Commission en janvier 1972;
- la réduction des marges de fluctuation des monnaies au-dessous de 2 0/0;
- la réalisation d'une unité de compte européenne autonome.

Situation sociale dans la Communauté en 1971

(9 février)

M. Coppé, membre de la Commission européenne, a présenté au Parlement européen l'exposé de la situation sociale dans la Communauté en 1971. La situation de l'emploi dans la Communauté fait ressortir un accroissement sensible du nombre des chômeurs et a été plus particulièrement influencée par la situation monétaire, les évolutions de caractère structurel liées à la création du Marché commun, l'accroissement de la concurrence au niveau mondial et l'accélération du rythme du progrès technologique. La Commission européenne estime indispensable une politique active de l'emploi au niveau communautaire sous trois formes: politique commune en matière de migration de la main-d'oeuvre; politique de l'emploi dans les régions périphériques ou mono-industrielles de la Communauté; action globale couvrant toutes les politiques communautaires. L'union économique et monétaire serait largement privée de sens et de chances si l'on ne parvenait pas à réaliser cette politique sociale et régionale. Après avoir rappelé l'adoption, par le Conseil, de la rénovation du Fonds social et l'installation du comité permanent de l'emploi, M. Coppé a mis l'accent sur certains problèmes sociaux spécifiques dont la Commission européenne continue à se préoccuper et essaie de résoudre: contrats entre partenaires sociaux au niveau européen; réadaptation professionnelle et placement des handicapés; situation des travailleurs migrants. D'autre part, la Commission s'efforce de parvenir à une meilleure connaissance de l'acquis social au niveau de la Communauté et d'établir des perspectives dans ce domaine. C'est ainsi que la Commission a retenu l'établissement d'un budget social, des actions prioritaires pour la sécurité, la médecine et l'hygiène du travail et une approche méthodologique en matière de protection de l'homme et de son environnement. Enfin, la Commission se préoccupe de la promotion féminine. En terminant, M. Coppé a déclaré qu'une optique d'ensemble, au niveau communautaire, est indispensable pour arriver aux buts sociaux des traités. La Commission européenne attend d'être en possession des remarques de tous les intéressés, et notamment du Parlement européen, sur les "orientations préliminaires pour un programme de politique sociale communautaire", afin de dégager des conclusions relatives à des actions prioritaires dans le domaine social.

L'exposé sur la situation sociale dans la Communauté a été renvoyé à la commission des affaires sociales et de la santé publique qui présentera un rapport au Parlement au cours d'une prochaine session.

Politique régionale européenne (9 février)

Dans une question orale avec débat (n° 13/71), présentée par M. Mitterdorfer (dém.-chr. it.), la commission économique du Parlement européen demande au Conseil pour quelles raisons les importantes décisions à prendre en matière de politique régionale des structures ne sont pas encore intervenues, contrairement à ce qu'avait laissé entendre le président en exercice du Conseil, en février 1971, en réponse à une première question orale (voir PE-Informations, 1971/1).

Dans sa réponse, M. Thorn, président en exercice du Conseil, a souligné que les délibérations du Conseil sur plusieurs propositions de la Commission européenne concernant la politique régionale ont fait apparaître une volonté commune d'aller de l'avant dans ce domaine, mais que les opinions sur les actions concrètes pouvant être envisagées sur le plan communautaire et surtout sur les modalités de leur mise en oeuvre ne coïncidaient pas sur certains points importants, notamment: le principe de la création de nouveaux moyens financiers, les modalités de leur utilisation et le moment à partir duquel la création de ces moyens financiers pourrait intervenir. L'impossibilité de parvenir à un accord sur l'ensemble des propositions de la Commission européenne a contraint le Conseil à reporter sa décision, bien qu'un accord de principe ait été obtenu pour la création d'un comité de politique régionale. M. Thorn a assuré le Parlement qu'il s'emploierait à ce que les délibérations du Conseil, sur ces questions, reprennent à une date rapprochée.

Au nom du groupe démocrate-chrétien, M. Aigner (all.) a constaté que la réponse du Conseil n'était pas satisfaisante, a souligné que la politique régionale fait partie d'un ensemble comprenant les politiques agricole et monétaire et a mis l'accent sur le sous-développement des régions périphériques de la Communauté. Pour M. Flämig (all.), parlant au nom du groupe socialiste, la réponse du Conseil est décevante. Le Parlement a toujours insisté pour faire progresser la politique régionale des structures qui est un préalable indispensable à la bonne réalisation de la politique agricole commune. M. Offroy (fr.), au nom du groupe de

l'U.D.E., a souligné que le régionalisme ne devait pas être conçu uniquement dans une optique agricole. Des progrès doivent être faits dans les secteurs industriels et sociaux pour réunir tous les éléments nécessaires à une véritable politique régionale. M. Leonardi (non inscrit, com. it.) a constaté que la notion d'intérêt communautaire n'apparaît pas dans les discussions sur la politique régionale. La politique économique et monétaire que l'on veut appliquer ne fera qu'accroître le déséquilibre entre les régions les plus pauvres et les plus riches de la Communauté.

M. Borschette, membre de la Commission européenne, a rappelé les efforts faits par la Commission pour amener le Conseil à prendre des décisions en matière de politique régionale. La Commission poursuivra ces efforts notamment pour la création d'un fonds de bonification d'intérêts et d'un fonds de politique régionale. Tout le monde reconnaît que l'union économique et monétaire n'est pas possible sans une politique régionale communautaire. La Commission européenne est également de cet avis et l'a réaffirmé dans ses dernières propositions monétaires.

M. Wohlfart (soc. lux.), président de l'intergroupe pour les problèmes régionaux et locaux, ainsi que MM. Tolloy (soc. it.), Thiry (non inscrit, rass. wallon, belge), Ricci (dém.-chr. it.), Bersani (dém.-chr. it.) et Vetrone (dém.-chr. it.) ont insisté sur l'importance de la réalisation d'une politique régionale communautaire et ont demandé au Conseil de prendre rapidement les mesures nécessaires à cette fin, sinon l'équilibre économique de la Communauté serait gravement menacé.

M. Thorn a déclaré qu'il était conscient de l'insuffisance de la réponse du Conseil à la question orale et qu'en ce moment le Conseil se penche surtout sur l'aide à apporter à certaines régions prioritaires. Il n'en est pas encore à réaménager tout le territoire européen. Le Conseil s'est heurté à des problèmes politique, juridique et financier. C'est sur certains points précis qu'il y a désaccord et non sur la conception de base de la politique régionale. Les parlementaires européens doivent faire pression sur leurs gouvernements pour les convaincre de l'importance à attacher à la politique régionale. M. Thorn a pris l'engagement de souligner devant le Conseil l'importance que le Parlement attache à la politique régionale et a rappelé que ce problème sera évoqué devant le Conseil lors de l'examen de la politique économique et monétaire à laquelle est liée la politique régionale.

Politique européenne de la jeunesse et de l'éducation (8 février)

Le Parlement européen a discuté le rapport (doc. 232) présenté par M. Hougardy (lib. belge) sur la politique de la jeunesse et de l'éducation dans le cadre des Communautés européennes, au nom de la commission politique qui avait été saisie de plusieurs propositions de résolution des groupes socialiste, démocrate-chrétien et libéral demandant, notamment, la création d'un conseil ou d'un office européen de la jeunesse. Le rapporteur a souligné la responsabilité de la Communauté européenne à l'égard de la jeunesse, s'est prononcé pour une politique cohérente de la jeunesse et de l'éducation dans le cadre des Communautés et a examiné les propositions sur la structure institutionnelle d'une telle politique ainsi que quelques tâches et projets spécifiques. Les conclusions auxquelles est parvenue la commission politique ont été reprises dans une résolution qui a été approuvée par le Parlement européen.

Le Parlement demande l'élaboration d'une politique cohérente de l'éducation et de la jeunesse dans le cadre de la Communauté et invite la jeunesse à coopérer à l'oeuvre d'unification européenne. En ce qui concerne la politique de la jeunesse, le Parlement demande la création, dans le cadre de la Communauté, d'un fonds européen de la jeunesse pour favoriser les échanges et les rencontres de jeunes, l'accroissement des fonds dont dispose la Commission européenne pour l'information des jeunes, et souhaite que l'âge minimal pour l'exercice du droit électoral actif soit fixé, dans tous les Etats membres, à 18 ans. Pour ce qui est de la politique de l'éducation, le Parlement :

- se félicite de la proposition de création d'un centre européen de développement de l'éducation qui devrait être réalisée dans le cadre des institutions communautaires;
- préconise que le développement de la politique commune de l'éducation tienne compte du principe de la démocratisation de l'éducation et mette l'accent sur la multiplicité culturelle;
- demande la réalisation de progrès dans le domaine de la reconnaissance mutuelle des diplômes, et le développement, au profit des jeunes travailleurs, de l'enseignement par correspondance et audiovisuel;
- accepte la création d'un institut universitaire européen à Florence, comme première phase d'un développement qui pourra donner naissance à une véritable université;
- demande au Conseil l'institution d'un collège populaire européen et l'extension du système des écoles européennes aux lieux où séjournent des groupes importants d'immigrés et aux zones frontalières.

En ce qui concerne le développement institutionnel de la politique de la jeunesse et de l'éducation, le Parlement demande:

- l'organisation, dans le cadre du Conseil de la Communauté, de sessions régulières des ministres chargés des questions de la jeunesse et de l'éducation;
- la définition des compétences nécessaires, notamment du droit de propositions de la Commission européenne;
- la création, à la Commission européenne, d'une direction générale, d'un comité permanent de la jeunesse et d'un comité permanent de l'éducation;
- la création d'un conseil consultatif de la jeunesse.

M. Borschette, membre de la Commission européenne, a exposé les différentes actions entreprises au niveau communautaire. La Commission européenne a présenté récemment deux propositions au Conseil en vue de la création d'un Comité pour les questions de jeunesse et d'un comité consultatif de la jeunesse et a développé l'information et la formation de la jeunesse, notamment au niveau scolaire. Un office européen de la jeunesse devant être créé dans le cadre du Conseil de l'Europe, les travaux sur ce point devront se poursuivre dans ce cadre plus large que celui des Six. En matière d'éducation, M. Borschette a rappelé les résultats positifs de la réunion des ministres de l'éducation nationale:

- accélération des travaux pour la reconnaissance mutuelle des diplômes;
- création de l'institut universitaire de Florence;
- coopération renforcée dans le domaine de l'enseignement, notamment par la mise à l'étude d'une suggestion de M. Guichard, ministre français de l'éducation nationale, tendant à la création d'un centre européen de développement de l'enseignement.

MM. Müller (dém.-chr. all.), Broeksz (soc. néerl.), Berkhouwer (néerl.), président du groupe des libéraux et apparentés, Triboulet (fr.), président du groupe de l'U.D.E., et Seefeld (soc. all.), au nom de leurs groupes politiques, ont approuvé le texte de la résolution, ainsi que MM. Jahn (dém.-chr. all.), Hunault (U.D.E., fr.), Richarts (dém.-chr. all.) et Zaccari (dém.-chr. it.). Tous les orateurs ont souligné la nécessité d'entreprendre une politique de la jeunesse et de l'éducation au niveau européen. Tous les jeunes doivent se sentir concernés par la construction européenne. Le principal effort doit être fait dans le domaine de l'enseignement à tous les niveaux, sans oublier les jeunes travailleurs. M. Triboulet, qui a demandé la création, au sein du Parlement européen, d'une commission de la jeunesse et de la culture, a mis l'accent sur la présentation à la jeunesse d'une certaine idée de l'homme européen. La jeunesse ne bâtira pas une Communauté si elle ne trouve pas une âme commune. M. Scarascia Mugnozza

(dém.-chr. it.), président de la commission politique, s'est déclaré convaincu que le rapport de M. Hougardy ainsi que la résolution peuvent être le point de départ d'une politique de la jeunesse efficace et complète pour les prochaines années.

Politique d'information des Communautés européennes

(10 février)

Le Parlement européen a discuté le rapport (doc. 246) fait par M. Schuijt (dém.-chr. néerl.), au nom de la commission politique, sur la politique d'information des Communautés européennes. Le rapporteur souligne l'intérêt de présenter actuellement un tel rapport du fait de la nouvelle réalité que constitue maintenant la Communauté, de la montée d'une nouvelle génération et de l'évolution de l'opinion publique. M. Schuijt étudie ensuite l'évolution des problèmes de l'information et dégage les éléments d'une politique efficace de l'information. Ses conclusions sont reprises dans la résolution adoptée par le Parlement à l'issue du débat.

Après que M. Bos (dém.-chr. néerl.) a présenté le rapport, en remplacement de M. Schuijt, souffrant, MM. Jahn (dém.-chr. all.), Seefeld (soc. all.), Biaggi (lib. it.) et Terrenoire (U.D.E., fr.), parlant au nom de leurs groupes politiques, ont approuvé le rapport et la résolution de la commission politique. Ils ont mis l'accent notamment sur la nécessité de développer l'information au niveau scolaire et dans la jeunesse. Il faut se préoccuper de la création d'une véritable opinion publique européenne en l'informant sur les buts et les réalisations des Communautés. M. Terrenoire a demandé une information honnête et impartiale, a suggéré l'organisation d'une semaine européenne dans les pays membres de la Communauté afin de créer un mouvement d'adhésion populaire et a souligné que les finalités de l'information devaient être les suivantes: donner aux Européens la conscience d'une appartenance et donner à l'Europe la substance de son indépendance.

M. Borschette, membre de la Commission européenne, a informé le Parlement que la Commission, ayant élaboré une conception globale de sa politique d'information, avait arrêté quatre thèmes prioritaires:

- le renforcement interne de la Communauté;
- l'élargissement;
- la Communauté et sa place dans le monde;
- le renforcement et le développement des institutions de la Communauté.

M. Borschette a donné en terminant un aperçu des principales activités de la Commission dans le domaine de l'information.

Après avoir rejeté un amendement de M. Seefeld (soc. all.) demandant que l'information soit placée sous la responsabilité du président de la Commission européenne, le Parlement européen a adopté une résolution dans laquelle il estime que, à l'occasion de l'élargissement, la répartition des compétences pour la politique d'information doit être reconsidérée et que ces compétences devront être confiées à un seul membre de la Commission qui en portera la responsabilité politique. Le Parlement invite la Commission à présenter un plan de réorganisation et de développement des activités d'information des institutions de la Communauté en s'inspirant des suggestions faites dans la résolution, notamment:

- création d'un centre moderne de documentation;
- formation d'une opinion publique européenne indépendante;
- coopération avec tous les organismes qui jouent un rôle dans la formation de l'opinion;
- priorité à l'information dans certains milieux: syndicats, agriculture, jeunesse, en particulier.

Le Parlement insiste également pour une action dans le domaine de l'enseignement afin de l'adapter progressivement aux dimensions européennes et réclame une augmentation du budget de l'information des Communautés européennes.

Notion de trafic frontalier **Harmonisation des taxes et accises** (7 février)

Le Parlement européen a discuté un rapport (doc. 248) présenté par M. Memmel (dém.-chr. all.), au nom de la commission juridique, et portant sur un règlement et une directive. Le règlement précise que ne peuvent être considérées comme importées dans le cadre du trafic frontalier que les marchandises transportées à l'occasion de voyages ayant pris naissance et devant se terminer à l'intérieur d'une zone d'une profondeur de 10 km de chaque côté de la frontière considérée. La directive a pour but:

- de doubler la franchise fiscale applicable au trafic intracommunautaire de voyageurs en la faisant passer à 150 u.c. (40 u.c. pour les enfants) (1 u.c. égale 1 dollar)
- de supprimer les limites quantitatives frappant les produits soumis aux accises ou de relever les quantités limites admises en franchise à 400 pièces pour les cigarettes, 1 kg pour le café et, pour les boissons alcooliques, à une bouteille de vin, tandis que les limites sont supprimées pour le thé et le parfum

- d'accorder aux frontaliers une franchise s'élevant au tiers des franchises normales et aux travailleurs frontaliers des franchises s'élevant au cinquième des franchises normales
- de supprimer, dans les limites de ces franchises, les obligations relatives aux déclarations à effectuer par les voyageurs lors du franchissement des frontières communautaires.

Ces nouvelles mesures s'appliquent exclusivement au trafic de voyageurs entre les Etats membres de la Communauté.

MM. Zaccari (dém.-chr. it.), Gerlach (soc. all.) et Notemboom (néerl.), parlant au nom du groupe démocrate-chrétien, ont approuvé la résolution favorable, sous réserve de plusieurs modifications, au règlement et à la directive. Le Parlement a repoussé deux amendements présentés par M. Broeks (soc. néerl.) demandant la suppression des limites quantitatives pour le thé et le café.

Dans la résolution, le Parlement approuve la définition du "trafic frontalier" tout en craignant qu'elle ne donne lieu à quelques difficultés, affirme la nécessité de supprimer, au plus tôt, totalement les contrôles frontaliers dans le trafic communautaire de voyageurs et estime indispensable le rapprochement, dans les plus brefs délais, des taux d'accises et de T.V.A. en vigueur dans les Etats membres. Le Parlement propose un relèvement des limites quantitatives pour certaines sortes de boissons alcooliques et pour le café et demande que la franchise soit limitée à 500 g pour le thé. D'autre part, le Parlement estime souhaitable une réglementation pour les franchises dont bénéficient les ventes dans les aéroports et à bord d'avions ou de navires.

Aide alimentaire (7 février)

Le Parlement européen s'est prononcé sur plusieurs règlements concernant l'aide alimentaire de la Communauté, sur la base d'un rapport (doc. 250) présenté par M. Vredeling (soc. néerl.), au nom de la commission des relations économiques extérieures. Ces textes portent sur le financement communautaire des dépenses résultant de l'exécution des conventions d'aide alimentaire de 1967 à 1971 et la fourniture de produits laitiers et de sucre au titre de l'aide alimentaire.

Dans une résolution, le Parlement approuve les règlements présentés par la Commission européenne et insiste sur la nécessité de procéder, en cas de besoin, à des achats de céréales et de produits laitiers sur le marché mondial, en

marquant ainsi le caractère permanent de l'aide qui devient indépendante de la situation sur le marché intérieur. Le Parlement rejette l'argument selon lequel la fourniture de sucre au titre de l'aide alimentaire ne serait possible qu'en cas de production excédentaire de la Communauté. En ce qui concerne les aspects généraux, le Parlement blâme le Conseil de ne l'avoir consulté qu'avec retard et lui demande de prendre rapidement des mesures concrètes. D'autre part, le Parlement demande à la Commission européenne d'examiner dans quelle mesure les livraisons actuelles en nature peuvent être effectuées d'une manière plus efficace et d'œuvrer en faveur de l'adoption de réglementations mondiales d'aide alimentaire pour d'autres produits.

MM. Dewulf (dém.-chr. belge) et Spénale (soc. fr.) ont exposé les avis favorables de la commission des relations avec les pays africains et malgache et de la commission des finances et des budgets. MM. Richarts (dém.-chr. all.), Baas (lib. néerl.), Bousquet (U.D.E., fr.), au nom de leurs groupes politiques, ont approuvé la résolution et ont souligné que l'aide alimentaire de la Communauté devait être essentiellement humanitaire et ne devait pas dépendre de la situation du marché des produits agricoles. M. Briot (U.D.E., fr.) s'est prononcé dans le même sens. M. Haferkamp, vice-président de la Commission européenne, s'est demandé s'il était possible de poursuivre une politique d'aide au développement, sans tenir compte des politiques agricoles nationales et a espéré que des décisions seront prises rapidement par le Conseil.

Accord commercial C.E.E.—Argentine

(9 février)

Le Parlement européen a approuvé l'accord commercial conclu entre la Communauté et l'Argentine et entré en vigueur le 1er janvier 1972. Dans son rapport (doc. 251) fait au nom de la commission des relations économiques extérieures, M. Lühr (dém.-chr. all.) précise que cet accord prévoit la clause de la nation la plus favorisée et une commission mixte qui aura pour tâche, d'une part, de rechercher les méthodes et moyens pour le développement d'une coopération économique et commerciale et, d'autre part, de permettre une coopération dans le domaine agricole entre la Communauté et l'Argentine. L'accord prévoit également les modalités de la suspension du prélèvement applicable aux viandes bovines. Dans une résolution, le Parlement souligne l'intérêt politique d'une extension des relations économiques entre la Communauté et l'Argentine, notamment en ce qui concerne la coopération dans les domaines technique, financier et industriel.

M. Dahrendorf, membre de la Commission européenne, a indiqué que cet accord s'inscrit dans le cadre de la préparation d'accords commerciaux avec différents pays d'Amérique latine. Les relations entre la Communauté et ces pays progressent également dans deux autres voies parallèles: négociations avec les Etats signataires de la déclaration de Buenos-Aires et établissement de rapports directs entre la Communauté et les pays du groupe andin.

Lutte contre la pollution de l'air (10 février)

Le Parlement européen, alarmé par la menace croissante qui pèse sur l'environnement naturel de l'homme, a réclamé une action communautaire dans le domaine de la pollution de l'air, à la suite de l'examen du rapport (doc. 181) présenté par M. Jahn (dém.-chr. all.), au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique.

Dans une résolution, le Parlement constate que les mesures prises par les Etats membres sont insuffisantes et risquent de susciter des distorsions de concurrence et des obstacles aux échanges et invite la Commission européenne à présenter des propositions appropriées en vue de la lutte contre la pollution de l'air, en exécution des obligations qui lui incombent en vertu des traités européens. Les dispositions communautaires devront s'inspirer du principe selon lequel le responsable des pollutions atmosphériques doit supporter les dépenses qu'impliquent les mesures à prendre pour y mettre fin. Le Parlement souligne l'urgence de la mise en place de mesures d'assainissement et la nécessité de faire un gros effort de recherche pour lutter efficacement contre la pollution et suggère plusieurs secteurs dans lesquels il est urgent de réaliser des progrès sur le plan communautaire. Enfin, le Parlement demande au Conseil et à la Commission de prendre les mesures nécessaires pour que la Commission soit dotée du personnel et des ressources financières indispensables et fait appel à la collaboration de la population de la Communauté dont l'information et l'éducation sur les dangers de la pollution devront être faites par la Commission européenne.

MM. Noé (dém.-chr. it.), Oele (soc. néerl.), Ribière (U.D.E., fr.), au nom de leurs groupes politiques, ainsi que M. Bermani (soc. it.) ont approuvé la résolution et ont souligné l'importance d'une action communautaire pour lutter contre la pollution de l'air. Pour M. Noé, il faut étudier avec exactitude les effets nocifs des polluants et il serait intéressant de créer un centre de recherches

communautaires. M. Oele a déclaré que la Commission européenne était incontestablement compétente et a demandé une programmation dans le temps pour l'action contre la pollution ainsi qu'une politique préventive de l'environnement. M. Ribière s'est déclaré convaincu qu'une lutte efficace contre la pollution ne peut être menée que dans le cadre communautaire qui, seul aussi, permettra d'éliminer les distorsions de coûts.

M. Spinelli, membre de la Commission européenne, a approuvé la résolution et a informé le Parlement des travaux entrepris par la Commission pour la protection et l'amélioration de l'environnement. La Commission proposera prochainement un plan d'action contre les pollutions et les nuisances, continuera son action dans la sidérurgie et les mines et tiendra compte, de plus en plus, de l'impératif de protection de l'environnement dans ses propositions de rapprochement des législations et d'élimination des entraves techniques aux échanges. Une politique communautaire, globale et cohérente, de l'environnement, a déclaré M. Spinelli, ne pourra être entreprise aussi longtemps que les compétences de la Communauté et de ses institutions n'auront pas été élargies.

Moyen de transport de l'avenir

(9 février)

Dans une question orale avec débat (n° 17/71), présentée par M. Oele (soc. néerl.), président de la commission des transports, cette commission demande à la Commission européenne quel est l'état d'avancement de ses travaux concernant les moyens de transport de l'avenir et s'ils seront achevés en temps utile pour éviter l'utilisation dans la Communauté de divers systèmes ferroviaires qui techniquement ne seraient pas compatibles entre eux et exclure tout investissement erroné. Comment seront financés les investissements coûteux nécessaires et comment pourra-t-on mener une politique commune dès lors que le Conseil a recommandé aux administrations ferroviaires des Etats membres une coopération étroite dans le secteur technique traditionnel?

M. Coppé, membre de la Commission européenne, a répondu que la Commission présentera au Conseil et au Parlement, au cours du premier semestre 1972, un document exposant les problèmes technologiques, industriels et commerciaux posés par l'apparition des nouveaux moyens de transport ainsi que des propositions sur les nouvelles techniques des transports à grande vitesse. La Commission est soucieuse d'éviter toute incompatibilité, notamment dans le domaine de l'infrastructure. Son objectif est la constitution d'un réseau

géographiquement cohérent et techniquement homogène. M. Coppé a rappelé que, sur l'initiative de la Commission européenne, les chemins de fer ont été invités à coopérer en matière d'introduction de techniques nouvelles de transport. Quant au problème du financement, il ne se pose pas encore, mais l'objectif final de la Commission européenne est la création d'un fonds commun d'infrastructure des transports.

M. Seefeld (all.), au nom du groupe socialiste, a passé en revue les diverses innovations envisagées, en soulignant qu'il est encore prématuré de faire un choix. Il faudra prendre en considération non seulement la vitesse, mais aussi et surtout la sécurité, et faire en sorte que le système adopté soit unique pour toute l'Europe géographique. M. Couveinhes (fr.), au nom du groupe de l'U.D.E., a souligné la nécessité de procéder à des études approfondies à l'échelon communautaire sur les nouvelles techniques de transport, aérottrain et turbotrain notamment, avant de prendre des décisions qui devront être communautaires. D'autre part, il faudrait, dès maintenant, utiliser rationnellement les infrastructures existantes et, dans cette perspective, il est bon que les sociétés de chemin de fer de la Communauté harmonisent leurs positions. Une liaison rapide par aérottrain entre les trois sièges provisoires des Communautés faciliterait le travail des institutions européennes.

Liberté d'établissement et libre prestation des services

(7 février)

Les activités du vétérinaire. Le Parlement européen a donné un avis favorable à trois directives et une recommandation concernant les vétérinaires. Dans son rapport (doc. 249), fait au nom de la commission juridique, M. Estève (U.D.E., fr.) précise que la première directive tend à la suppression des restrictions afin de parvenir à la liberté d'établissement et la libre prestation des services pour les activités non salariées du vétérinaire. La deuxième directive fixe les modalités de reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres du vétérinaire qui sont légalement demandés pour l'accès à la profession de vétérinaire. La troisième directive concerne la coordination de certaines conditions d'exercice de la profession. La recommandation concerne les ressortissants du Luxembourg porteurs d'un diplôme de vétérinaire délivré dans un Etat tiers.

MM. Dittrich (dém.-chr. all.) et Lautenschlager (soc. all.), au nom de leurs groupes politiques, ont approuvé ces textes.

Suppression des restrictions au déplacement et au séjour. Sur la base d'un rapport (doc. 247), présenté par M. Dittrich (dém.-chr. all.) au nom de la commission juridique, le Parlement a approuvé une directive qui marque un progrès dans la voie de la suppression des restrictions au déplacement et au séjour des ressortissants des Etats membres à l'intérieur de la Communauté, en matière d'établissement et de prestation de services. La présente directive accroît le nombre des bénéficiaires du droit d'établissement et de la libre prestation des services.

Politique agricole commune (11 février)

Organisation du marché du sucre. Sur la base d'un rapport (doc. 253), fait par M. Klinker (dém.-chr. all.), au nom de la commission de l'agriculture, le Parlement a donné un avis favorable à un règlement qui a pour objet de rendre plus précises les dispositions administratives que les services douaniers appliquent en matière de prélèvements sur les mélasses et les sirops.

Organisation du marché des fruits et légumes. Le Parlement s'est félicité de ce que la Commission européenne ait repris, dans un règlement unique, la réglementation actuelle existante dans le secteur des fruits et légumes. Sur la base du rapport (doc. 254) fait par M. Liogier (U.D.E., fr.), au nom de la commission de l'agriculture, le Parlement a approuvé ce règlement, tout en se réservant de revenir sur son contenu, notamment lors de l'examen du rapport général sur l'agriculture.

Nouveaux membres

Le Parlement européen, au cours de sa séance du 9 février, a validé les mandats de MM. Dubois (soc.), Heger (dém.-chr.), Hougardy (lib.), Martens (dém.-chr.), Ramaekers (soc.), Thiry (rass. wallon) et Vandewiele (dém.-chr.), désignés par le Sénat belge le 2 février 1972.

Prochaine session

La prochaine session du Parlement européen aura lieu à Strasbourg du 13 au 17 mars 1972.

II. ACTIVITES DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

COMMISSION POLITIQUE

Président: M. Scarascia Mugnozza (dém.-chr. it.)

20, 21 et 27 janvier, 3 février à Bruxelles

Politique de la jeunesse et de l'éducation. Adoption du rapport de M. Hougardy (lib. belge) (voir 1ère partie).

Politique d'information des Communautés. Adoption du rapport de M. Schuijt (dém.-chr. néerl.) (voir 1ère partie).

Adhésion de pays tiers à la Communauté. Exposé de M. Deniau, membre de la Commission européenne, sur les aspects politiques et économiques de l'adhésion (réunion commune avec les commissions économique, de l'agriculture, des relations économiques extérieures).

Questions institutionnelles dans la Communauté élargie. Exposé de M. Habib-Deloncle (U.D.E., fr.), rapporteur.

COMMISSION ECONOMIQUE

Président: M. Lange (soc. all.)

20 et 21 janvier, 3 et 4 février à Bruxelles

Situation économique de la Communauté. Adoption du rapport de M. Löhner (dém.-chr. all.) (voir 1ère partie).

Politique des structures régionales. Adoption du rapport de M. Mitterdorfer (dém.-chr. it.).

Politique de la Communauté en matière d'environnement. Adoption d'un avis, rédigé par M. Oele (soc. néerl.), favorable, sous certaines réserves, à la première communication de la Commission européenne.

Adhésion de pays tiers à la Communauté. Exposé de M. Deniau, membre de la Commission européenne, sur les aspects politiques et économiques de l'adhésion (réunion commune avec plusieurs commissions).

COMMISSION DES FINANCES ET DES BUDGETS

Président: M. Spénale (soc. fr.)

25 janvier à Bruxelles – 7 février à Strasbourg

Définition de la notion de trafic frontalier – franchise fiscale pour les voyageurs. Adoption d'un avis rédigé par M. Koch (soc. all.); propose le doublement de la valeur des marchandises admises en franchise (voir 1^{ère} partie).

Aide alimentaire. Adoption d'un avis favorable à un règlement relatif au financement communautaire (lettre du président) (voir 1^{ère} partie).

Situation économique de la Communauté. Adoption d'un avis rédigé par M. van der Stoel (soc. néerl.): se préoccupe notamment des répercussions de l'évolution des échanges sur les recettes du budget communautaire et demande que soient précisés les critères sur lesquels se fondera la nouvelle parité de l'unité de compte communautaire (voir 1^{ère} partie).

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Président:

21 janvier, 2, 4 février à Bruxelles – 10 février à Strasbourg

Marché des fruits et légumes. Adoption d'un rapport de M. Liogier (U.D.E., fr.) (voir 1^{ère} partie).

Marché du sucre. Adoption d'un rapport de M. Klinker (dém.-chr. all.) (voir 1^{ère} partie).

Aide alimentaire. Adoption d'un avis, rédigé par M. Klinker (dém.-chr. all.), favorable à un règlement concernant la fourniture de sucre (voir 1ère partie).

Adhésion de pays tiers à la Communauté. Exposé de M. Deniau, membre de la Commission européenne, sur les aspects politiques et économiques de l'adhésion (réunion commune avec plusieurs commissions).

Fixation des prix agricoles et aides aux revenus à certaines catégories d'agriculteurs. Audition de M. Mansholt, vice-président de la Commission européenne, et nomination de M. Brouwer (dém.-chr. néerl.) comme rapporteur.

Désignation de M. Kriedemann (soc. all.) comme rapporteur sur un règlement concernant le financement par le F.E.O.G.A. d'actions de reconversion dans le secteur de la pêche morutière.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE PUBLIQUE

Président: M. Müller (dém.-chr. all.)

25 et 26 janvier à Bruxelles

Poursuite de l'examen des problèmes de la formation du patrimoine chez les travailleurs (M. Laudrin, U.D.E., fr., rédacteur de l'avis) ainsi que du règlement relatif au statut de la société anonyme européenne (M. Adams, soc. all., rédacteur de l'avis).

COMMISSION DES RELATIONS ECONOMIQUES EXTERIEURES

Président: M. de la Malène (U.D.E., fr.)

20 et 21 janvier, 1er février à Bruxelles

Aide alimentaire. Adoption du rapport de M. Vredeling (soc. néerl.) (voir 1ère partie).

Accord commercial C.E.E.-Argentine. Adoption du rapport de M. Löhner (dém.-chr. all.) (voir 1ère partie).

Adhésion de pays tiers à la Communauté. Exposé de M. Deniau, membre de la Commission européenne, sur les aspects politiques et économiques de l'adhésion (réunion commune avec plusieurs commissions).

Désignation de M. Kriedemann (soc. all.) comme rapporteur sur une décision déterminant certaines mesures transitoires pour l'uniformisation progressive des régimes d'importation des Etats membres à l'égard des pays tiers.

COMMISSION JURIDIQUE

Président: M. Brouwer (dém.-chr. néerl.)

20 et 31 janvier, 1er février à Bruxelles

Définition de la notion de trafic frontalier – franchise fiscale pour les voyageurs. Adoption du rapport de M. Memmel (dém.-chr. all.) (voir 1ère partie).

Suppression des restrictions au déplacement et au séjour des ressortissants des Etats membres à l'intérieur de la Communauté, en matière d'établissement et de prestation de services. Adoption du rapport de M. Dittrich (dém.-chr. all.) (voir 1ère partie).

Liberté d'établissement et libre prestation de service pour les activités du vétérinaire. Adoption du rapport de M. Estève (U.D.E., fr.) (voir 1ère partie).

Règlement du Parlement européen. Adoption du rapport complémentaire de M. Merchiers (lib. belge).

Désignation de rapporteurs: – M. Meister (dém.-chr. all.) sur une quatrième directive pour la coordination des garanties exigées des sociétés pour protéger les intérêts des associés et des tiers – M. Broeks (soc. néerl.) sur une directive concernant la publication des avis de marchés et de concessions de travaux publics au Journal officiel des Communautés.

**COMMISSION DE L'ENERGIE, DE LA RECHERCHE
ET DES PROBLEMES ATOMIQUES**

Président: M. Springorum (dém.-chr. all.)

27 et 28 janvier à Bruxelles

Création d'entreprises communes. Adoption d'un avis, rédigé par M. Noé (dém.-chr. it.), favorable à une proposition de règlement.

Désignation de rapporteurs: — M. Ballardini (soc. it.) sur la création d'un réseau communautaire de sites de stockage des résidus radio-actifs — M. Burgbacher (dém.-chr. all.) sur des mesures en vue d'encourager la consommation d'énergie provenant de sources sûres dans la Communauté.

COMMISSION DES TRANSPORTS

Président: M. Oele (soc. néerl.)

24 et 25 janvier à Bruxelles

Moyens de transport de l'avenir. Adoption d'une question orale (voir 1ère partie).

Communication de M. Coppé, membre de la Commission européenne, sur l'état des travaux du Conseil en matière de politique commune des transports.

**COMMISSION
DE L'ASSOCIATION AVEC LA GRECE**

Président: M. Habib-Deloncle (U.D.E., fr.)

Pas de réunion.

**COMMISSION
DE L'ASSOCIATION AVEC LA TURQUIE**

Président: M. De Winter (dém.-chr. belge)

Pas de réunion.

**COMMISSION DES RELATIONS
AVEC LES PAYS AFRICAINS ET MALGACHE**

Président: M. Achenbach (lib. all.)

7 février à Strasbourg

Aide alimentaire. Adoption d'un avis (exposé oralement en séance par M. Dewulf, dém.-chr. belge) favorable à la fourniture de céréales, de produits laitiers et de sucre (voir 1^{ère} partie).

Désignation de M. Briot (U.D.E., fr.) comme rapporteur sur un règlement modifiant la nomenclature tarifaire des produits transformés à base de céréales et de riz originaires des pays africains associés.

III. AUTRES ACTIVITES

PRESIDENT DU PARLEMENT EUROPEEN

17 janvier à Luxembourg

M. Behrendt (soc all.), président du Parlement européen, a rencontré M. Thorn, ministre des affaires étrangères du Luxembourg et président en exercice du Conseil. M. Behrendt a insisté pour que la prochaine conférence au sommet ne se limite pas à l'examen des problèmes concernant l'union économique et monétaire, mais étudie également les questions posées par l'union politique et l'équilibre institutionnel de la Communauté qui implique l'augmentation des pouvoirs du Parlement et l'élection de ses membres au suffrage universel direct.

23-28 janvier en Israël

M. Behrendt a fait une visite officielle en Israël sur l'invitation du président de la Knesseth. Il s'est entretenu avec Mme Golda Meir, président du Conseil, et M. Abba Eban, ministre des affaires étrangères, des problèmes que pose à Israël l'élargissement de la Communauté et est tombé d'accord avec ses interlocuteurs sur la nécessité de parvenir à une politique équilibrée de la Communauté dans le bassin méditerranéen.

GROUPE DES LIBERAUX ET APPARENTES

Président: M. Berkhouwer (néerl.)

31 janvier à Paris – 7 février à Strasbourg

Echange de vues sur les partis politiques dans la Communauté élargie et sur la situation politique belge (rapporteur: M. Hougardy, belge).

Décision de présenter une question orale à la Commission européenne sur les négociations commerciales entre la C.E.E. et les Etats-Unis.

BUREAUX D'INFORMATION DU PARLEMENT EUROPEEN

**1000 BRUXELLES, Palais des Congrès, 3, place Coudenberg
Tél. 11.28.81**

**75 PARIS (8e), 41, rue de Courcelles
Tél. 227.22.28**

**00186 ROME, via del Corso, 184
Tél. 679.05.07**